



PLUIES TORRENTIELLES À NATION 6

Alerté par les salarié-es et les représentants du personnel, pour des problèmes d'infiltrations, SOLIDAIRES s'est rendu sur les lieux. Le constat est alarmant, il pleut dans les galeries, comme à ciel ouvert. La situation étant grave et présentant des risques pour les agents, nous avons déposé un droit d'alerte du CHSCT. Suite à l'enquête, la direction ayant accepté les préconisations du CHSCT, le droit d'alerte a été levé.

L'EAU EST SOURCE DE RISQUES MULTIPLES POUR LA SANTÉ DES AGENTS

Vendredi 12 février 2016, Solidaires s'est rendu au terminus de Nation 6 avec d'autres élus. La visite des galeries a pris des airs de spéléologie. De la position de garage 3-1B à la 5-1B, il pleut comme vache qui pisse. Les voies sont inondées, la voûte est complètement attaquée, les installations fixes sont sous la flotte et les cheminements trempés. La voie B n'est pas mieux. Les écoulements d'eau finissent par submerger le ballast. Le début du cheminement, pour se rendre au trottoir, près

de l'Appareil De Voie (ADV) 352 est pris par une infiltration le rendant glissant. Étant proche du rail de contact avec un cheminement en déclivité, le risque d'accident est élevé.

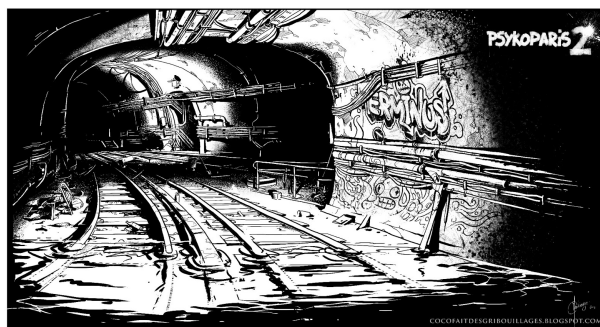
Face à cette situation alarmante, nous avons déposé un droit d'alerte à Nation 6 pour les risques graves suivants : chute, écrasement, électrisation et interventions en pleine voie sur les installations fixes et sur les trains.

Pour l'enquête qui doit être menée, nous avons exigé la présence des services techniques.

SUITE A L'ENQUÊTE, LA DIRECTION A ACCEPTÉ NOS PRÉCONISATIONS

En fin de matinée, nous avons débuté l'enquête sur place avec les représentants de la direction ligne 6 et le département. Nous apprenons que des dépêches sont passées depuis le 15 janvier. Elles seront validées comme résolues sans que cela soit le cas réellement. La situation a continué à empirer, sans qu'aucun responsable ne vérifie les Nécessaires Faits (NF). Aucune personne de la direction ne contestera les faits, mieux tout le monde conviendra de la dangerosité.

Le fait que l'on secoue un peu le cocotier, aura au moins permis le déplacement d'une personne des services techniques. Elle finira par trouver une solution certes simple, mais efficace, elle a trouvé l'endroit pour couper l'arrivée d'eau. L'enquête a été suspendue pour



permettre aux services techniques de traiter les pluies torrentielles. A 17h, l'arrivée d'eau a été coupée. Ceci étant, nous avons préconisé de ne pas utiliser durant le week-end les positions de garage concernées et de traiter en urgence le cheminement près de l'ADV 352. Au vu de la situation, la direction ne les a pas discutées.

Pour Solidaires, cet événement (comme d'autres) démontre clairement que notre entreprise n'est plus intégrée. Les beaux discours de la direction générale, pour plaire aux organisations syndicales représentatives, ne sont que des mots mis bout à bout, sans une once de vérité et de sincérité. La productivité tord le cou à la prévention et à l'humain...

ACCORD SUR CERFA SUITE À DROIT D'ALERTE LIGNE 6



ENQUÊTE DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL



RELATIVE À DES SITUATIONS DE RISQUE GRAVE
 OU À DES INCIDENTS RÉPÉTÉS AYANT RÉVÉLÉ UN RISQUE GRAVE
 (Arrêté du 15 septembre 1988 modifiant l'arrêté du 8 août 1986 - Code du Travail : art. L 236.7 alinéa 5)

Fiche à adresser dans les 15 jours à l'Inspecteur du Travail, en double exemplaire

L'ÉTABLISSEMENT

Nom ou raison sociale de l'entreprise : RATP
 Adresse de l'établissement : Etablissement MTS, 54 Quai de la Rapée, 75599 CEDEX 12
 Activité économique : Transport de Voyageurs Code APE : 6921 Effectif du personnel occupé :

LA SITUATION DE RISQUE GRAVE

Date et heure du fait générateur : 12/02/2016 à 9h42
 Poste de travail concerné : Ensemble des agents concernés à se rendre et intervenir sur les voies.
 Nature du risque : Chute - Écrasement - Électrisation - Interventions en pleine voie sur les installations fixes et sur les trains
 Nom et qualification du ou des salariés exposés :
Ensemble des agents amenés à circuler et intervenir sur les voies.

L'ENQUÊTE DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Analyse des causes de la situation de risque grave, ou de l'incident (ou des incidents) ayant révélé un risque grave :

- Dans la boucle de Nation 6, ruissellement important et continu sur le piédroit et la route sur plusieurs positions de garage, impactant aussi les ADV.
- Chemins de planche glissants.

Mesures de prévention préconisées et suites données (notamment actions de formation appropriées) :

- Ne pas utiliser les positions de garage concernées (41B, 51B, 61B) durant le weekend.
 - Trouer en urgence le chemin de planche en face de l'ADV 352.
 - Sensibiliser les agents sur les risques rencontrés.
- La Direction est en accord avec les préconisations, les élus lèvent le droit d'alerte.

Nom et qualité des personnes ayant effectué l'enquête :

Elus CHSCT MTS : Armand Cable, Eric Barmel, Jean Pierre Tirapés, François Xavier Argués
 Représentants de la direction :
Jean François Nodot, Fabrice Heuthe, Gérard Urban, Fabienne Jovanovic

Date de l'enquête : 12/02/2016

Signature du président,
 le chef d'établissement ou son représentant

Signature du représentant du personnel
 au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

J.F. NODOT

F. HEUTHE

F. JOUANOVIC

 G. URBAN

Armand Cable

 Eric Barmel

 François Xavier Argués

 Jean Pierre Tirapés